Accusé de réception en préfecture 079-257900670-20161205-2016-12-06-DE Date de télétransmission : 06/12/2016 Date de réception préfecture : 06/12/2016

## Syndicat mixte d'action pour l'expansion de la Gâtine

46, boulevard Edgar Quinet 79200 Parthenay Tél. 05 49 64 25 49

pays-de-gatine@gatine.org



## Pays de Gâtine Extrait de délibération

Identifiant B6/2016-12-06

## Bureau syndical 5 décembre 2016 – Parthenay

L'An Deux Mille Seize le lundi cinq décembre à 17 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :1er décembre 2016Pouvoirs :0Nombre de délégués en exercice :9Absents, excusés :2Présents :7Votants :7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier	
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal	OLIVIER Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	
Secrétaire adjoint :		CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	

## Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du site Informatique avec le CDG 79

Le Syndicat adhère au service informatique du Centre de Gestion des Deux Sèvres et utilise les logiciels développés par CEGID Public. A cet effet, un contrat de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du site informatique est conclu entre les 2 parties. Il a pour objet de faciliter l'utilisation du site informatique en assurant à l'utilisateur la mise à disposition d'agents pour la formation et l'assistance.

Le SMAEG qui exploite les logiciels de gestion financière (version sans fonction) de CEGID Public sur 1 poste, bénéficie de l'assistance de la Gamme « Petits collectivités ». Suivant la convention en cours (2016-2018), le coût de la redevance dûe s'élève à 345 € HT.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé le 26 septembre dernier de réévaluer ses tarifs applicables aux prestations assurées par le service informatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- \* La redevance annuelle subit une augmentation de 3%, (elle passera donc à 355 € HT pour le SMAEG)
- \* Le taux horaire servant au calcul des tarifs de formation, d'intervention sur site et de poste supplémentaire (audelà du premier) passe de 35 à 36 €,
- \* Une participation forfaitaire de 26,75 € est instituée, par technicien et par déplacement, pour les interventions sur site hormis pour l'aide à la paie.

Un avenant retrace ces évolutions tarifaires et les éventuelles modifications apportées à l'installation informatique.

Les membres du Bureau syndical autorisent le Président à signer ledit avenant à la Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du site Informatique du Centre de gestion.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme Le Président Didier GAILLARD